

## Module de toxicologie clinique de l'UE 066

### Objectifs pédagogiques pour 2024

#### RANG A

#### CONDUITE THERAPEUTIQUE ET DIAGNOSTIQUE GENERALE DEVANT UNE SUSPICION D'INTOXICATION ANIMALE

1. Citer la/les principale(s) molécule(s) utilisée(s) dans le but de supprimer les convulsions :
  - chez le chien et le chat en indiquant, pour chacune, l'une de ses voies d'administration.
  - chez les ruminants et les équidés en indiquant l'une de ses voies d'administration.
2. Concernant l'administration de vomitifs chez un animal ayant ingéré un toxique : être capable de raisonner sur le bénéfice/risque de cette décontamination digestive (selon la nature du toxique, l'espèce concernée, le délai entre l'ingestion et l'intervention, l'état de l'animal...).
3. Citer la principale molécule utilisée comme adsorbant chez l'animal ayant ingéré un toxique, les indications de ses différents modes d'administration (unique/répétée) et ses contre-indications éventuelles.
4. Citer la solution utilisable en priorité (et le rythme d'administration du soluté) dans le but d'augmenter l'élimination des toxiques par voie urinaire chez les animaux.
5. Citer le traitement qui peut être préconisé pour favoriser l'élimination des toxiques liposolubles.
6. En l'absence de suspicion précise d'intoxication, citer :
  - deux des principaux prélèvements réalisables chez un animal vivant,
  - trois des principaux prélèvements réalisables sur un animal mort,
7. Enumérer les cinq objectifs du traitement d'urgence des intoxications animales.
8. Caractériser le risque toxique après avoir calculé la quantité de toxique vraisemblablement ingérée par un chien ou un chat ou un animal au pâturage. L'ensemble des données chiffrées (y compris la dose toxique) nécessaires est fourni et l'utilisation d'une calculatrice est autorisée.

#### PRINCIPAUX TOXIQUES POUR LES ANIMAUX

9. Etre capable, **pour chacun des toxiques ou chacune des classes de toxiques ci-après**, à partir de situations cliniques simples :
  - d'identifier le toxique incriminé dans la situation clinique à partir d'éléments épidémiologiques (espèce concernée, circonstances) et cliniques (principaux signes rapportés - en faisant le lien, lorsque cela est possible, avec le mécanisme d'action),
  - de proposer, lorsque cela est possible, la nature d'un prélèvement et la nature des analyses à réaliser chez un animal vivant et/ou mort en vue de la confirmation d'une suspicion d'intoxication,

- de choisir un protocole thérapeutique adapté (spécifique, symptomatique et/ou éliminatoire) à mettre en œuvre chez l'animal intoxiqué.

*Toxiques ou classes de toxiques concernées :*

Paracétamol, anticoagulants anti-vitamine K, (alpha)chloralose, métaldéhyde, organophosphorés et carbamates, pyréthriinoïdes, avermectines, nitrates/nitrites, urée, chlorure de sodium, chocolat, oignons, raisin, éthylène glycol, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, plomb, cuivre (intoxication « chronique »), produits ménagers détergents et caustiques, hydrocarbures, œnanthe safranée, if, mercuriale, glands, fougère grand-aigle, plantes cyanogénétiques, ricin, aracées (dieffenbachia), lis, aflatoxines, mycotoxines trémorigènes, envenimations ophidiennes, chenilles processionnaires, crapauds.

## **RANG B**

### **CONDUITE THERAPEUTIQUE ET DIAGNOSTIQUE GENERALE DEVANT UNE SUSPICION D'INTOXICATION ANIMALE**

1. Etre capable d'expliquer les indications et la mise en œuvre de l'alcalinisation des urines.
2. Décrire les conditions de préparation et d'envoi des prélèvements dans le cadre d'analyses toxicologiques.

### **PRINCIPAUX TOXIQUES POUR LES ANIMAUX**

3. Etre capable, **pour chacun des toxiques ou chacune des classes de toxiques ci-après**, à partir de situations cliniques simples :

- d'identifier le toxique incriminé dans la situation clinique à partir d'éléments épidémiologiques (espèce concernée, circonstances) et cliniques (principaux signes rapportés - en faisant le lien, lorsque cela est possible, avec le mécanisme d'action).

*Toxiques ou classes de toxiques concernées :*

Vitamine D (cholécalférol), amitraz, phosphate ferrique, glyphosate, chlorate de sodium (herbicide total), phytohormones (herbicide sélectif), ammoniac, hydrogène sulfure, oxydes de soufre, dioxyde de carbone, zinc, fer, arsenic, érable sycomore, grande ciguë, datura, Ericacées, sporidesmines, alcaloïdes de l'ergot, ochratoxines, stachybotryotoxine, hyménoptères.

4. Proposer un diagnostic différentiel toxicologique adapté, selon l'espèce concernée, pour les grands syndrômes suivants :
  - Atteinte neurologique : tremblements, convulsions...
  - Atteinte rénale,
  - Atteinte hématologique (hémorragies/hémolyse/méthémoglobinémie).